

## Bienvenus aux clubs

### Qu'est-ce que le projet « Bienvenus aux clubs » ?

Le projet « Bienvenus aux clubs » promeut la pratique sportive pour les réfugiés comme levier d'intégration dans la société française. Les clubs sportifs, lieux de socialisation par excellence, apparaissent donc comme des piliers dans la réalisation de ce projet. Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine Saint Denis (CDOS 93) se propose de mettre en relation une personne réfugiée avec un club sportif qui souhaite l'accueillir. « Bienvenus aux clubs » repose sur l'une des valeurs essentielles du sport, l'entraide, et poursuit différents objectifs :

- Faciliter l'inclusion des bénéficiaires d'une protection internationale à la fois par l'apprentissage de la langue française, de ses codes socio-culturels et par la familiarisation avec la ville et la région d'accueil du réfugié.
- Développer l'esprit citoyen du club sportif auprès de ses adhérents qui offriront un nouvel espace de socialisation aux réfugiés. L'accueil et l'investissement dans un club éduque aussi au fonctionnement de la société française et de ses institutions.

### Qu'est-ce que le statut de réfugié ?

Un réfugié, est une personne en situation de demande d'asile à laquelle l'OFPRA a accordé une protection internationale. Ce statut s'appuie sur la Convention de Genève du 28 juillet 1851, il « s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques [...] ». Le terme de réfugié souffre en France, d'une vision assez péjorative, ainsi, il est préférable de parler de « bénéficiaire d'une protection internationale ». Ce sont des personnes qui souffrent d'un déracinement de leur pays, langue et culture. Le cadre sécurisé et encadré du club sportif est donc un moyen de faciliter leur intégration dans une nouvelle société dans laquelle les réfugiés ont vocation à s'implanter.

### Comment mettre en œuvre ce projet dans mon club ?

Dans un premier temps, l'information doit remonter aux adhérents du club afin de pouvoir mener une véritable discussion citoyenne et leur indiquer quel sera leur rôle. Le contact continu avec ses adhérents permettra d'anticiper certaines situations qui les dépassera, par exemple concernant l'accès au logement, au travail, etc. Il est recommandé que le club instaure une relation de parrainage afin de tisser une relation de confiance avec le réfugié.

Participer au projet « Bienvenus aux clubs » implique l'accueil et l'encadrement, dans les créneaux définis, d'un bénéficiaire d'une protection internationale au sein de votre club. Vous vous engagez à veiller à son intégration dans le club.

### **Comment assurer le suivi du projet ?**

Avant le premier entraînement, le CDOS 93 s'engage à organiser et à assister à un entretien avec le réfugié, le travailleur social et le club. Cette entrevue sera l'occasion pour chacun de se présenter et d'exposer ses besoins et attentes. Un suivi rigoureux de l'assiduité du réfugié aux entraînements sera nécessaire pour le travailleur social et le CDOS 93. Le CDOS 93 s'engage à assurer des bilans d'étape régulièrement auprès du club, du migrant et du travailleur social.

Une soirée de lancement, à vocation fédératrice et pédagogique pour la société civile et les différents partenaires du projet sera également prévue par le CDOS 93.

### **Quel accueil réserver au nouveau pratiquant ?**

Le club s'engage à présenter :

- Le matériel nécessaire à la pratique
- Le lieu d'entraînement (les vestiaires, les douches, les espaces de rangement...)
- Les règles du sport
- Le fonctionnement du club
- Un référent au sein du club

Nous sollicitons votre bienveillance pour garantir au bénéficiaire d'une protection internationale le meilleur accueil qui soit, l'intégration au sein du club ainsi que la désignation d'un binôme qui l'accompagnera dans sa pratique.

### **Qu'attend-on du migrant ?**

Une participation mineure sera demandée au bénéficiaire d'une protection internationale. Cette cotisation sera entre autres un gage d'engagement et d'assiduité aux séances d'entraînement dont les horaires seront fixés en amont par le club.

### **Contacts :**

Benjamin GRIZBEC

[benjamin.grizbec@cdos93.org](mailto:benjamin.grizbec@cdos93.org)

Perrine CHUKER

[perrine.chuker@cdos93.org](mailto:perrine.chuker@cdos93.org)

01 41 60 11 23